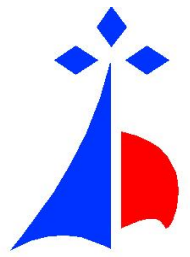


LIGUE DE BRETAGNE
DE VOILE

Ligue Bretagne de voile



LIGUE DE BRETAGNE
DE VOILE

Règlement sportif de la ligue Bretagne de voile

Le présent règlement sportif tient lieu d'avis de course pour les épreuves inscrites au calendrier des championnats de Bretagne et de la Coupe de Bretagne. Tous les documents officiels sont consultables sur le site web de la Ligue Bretagne de Voile : <http://www.voile-bretagne.com>

**Saison
2010-2011**

Sommaire

1. COMPETENCES :	3
1.1. LIGUE DE BRETAGNE DE VOILE :	3
1.2. COMITES DEPARTEMENTAUX DE VOILE :	3
2. APPARTENANCE A UNE DIVISION :	3
3. LE CHAMPIONNAT DE BRETAGNE ET LA COUPE DE BRETAGNE (D1) :	4
3.1. LA SAISON SPORTIVE :	4
3.2. LES PARCOURS :	4
3.3. LES CLASSEMENTS : GENERALITES	4
3.4. CLASSEMENT DES COUREURS :	5
3.4.1. Sur une épreuve du championnat et de la Coupe de Bretagne :	5
3.4.2. Sur la saison sportive : le Classement du Championnat de Bretagne :	5
3.4.3. Classement des Clubs :	6
3.5. TITRES DU CHAMPIONNAT ET DE LA COUPE DE BRETAGNE :	7
3.6. QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE ET A LA COUPE DE BRETAGNE :	8
4. SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME ET ESPOIR :	8
5. SELECTION AUX JEUX NAUTIQUES ATLANTIQUES :	10
6. ÉQUIPE DE BRETAGNE :	10
7. CHANGEMENT DE CLUB :	10
8. COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE :	10

ANNEXES :

1 LE CHAMPIONNAT ET LA COUPE DE BRETAGNE	
1.1 ENGAGEMENT DES CLUBS ORGANISATEURS	
1.2 SPECIFICITES DES SERIES	
2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	
2.1 QUOTAS DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	
2.2 CAHIER DES CHARGES DES ENTRAINEURS ET DES CLUBS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE	

1. COMPETENCES :

	Jeunes et adultes
Appellation	Voile légère, Voile Habitable, Voile Handisport, VRC
Club , D3, (grade 5C)	Régates locales, estivales, de bassin, classements annuels
Départemental , D2 (grade 5A en automne ou 5B au printemps)	Critériums, challenges, coupes, championnats, classements annuels
Régional , Ligue, D1, (grade 5A)	Challenges, coupes, championnats, classements annuels

1.1. LIGUE DE BRETAGNE DE VOILE :

Championnat de Bretagne Division 1 (D1)

Coupe de Bretagne Division 1 (D1)

1.2. COMITES DEPARTEMENTAUX DE VOILE :

Championnats Départementaux Division 2 (D2)

Coupes Départementales Division 2 (D2)

Championnats Départementaux Division 3 (D3)

Coupes Départementales Division 3 (D3)

2. APPARTENANCE A UNE DIVISION :

Passage dans la division supérieure :

De D2 vers D1 : de la compétence des CDV (cf règlement de chaque CDV)

De D3 vers D2 : de la compétence des CDV (cf règlement de chaque CDV)

De D3 vers D1 : de la compétence des CDV (cf règlement de chaque CDV)

Les coureurs D2 peuvent participer à une épreuve D1 uniquement si elle est organisée dans leur département. Ces coureurs seront alors classés en « invités » ou dans le championnat départemental selon décision du CDV concerné.

Les coureurs D1 peuvent participer aux régates D2 et ils seront classés en « invités ».

Les coupes D2 et D1 sont organisées après les championnats respectifs sauf pour les Coupes D3.

3. LE CHAMPIONNAT DE BRETAGNE ET LA COUPE DE BRETAGNE (D1) :

3.1. LA SAISON SPORTIVE :

Le calendrier des épreuves du championnat de Bretagne est établi sur proposition de la commission sportive de la Ligue Bretagne de Voile. Le championnat de Bretagne est composé de plusieurs épreuves (voir calendrier en ligne sur le site internet de la Ligue Bretagne de Voile).

Le championnat de Bretagne est programmé de la manière suivante :

- De février à juin pour les séries :
 - Catamaran Interséries C1,C3, C4
 - Windsurf Glisse et Extrême Glisse
 - Dériveurs
- De septembre à février les coureurs participent aux épreuves de proximité déclarées au calendrier FFVoile (prioritairement les régates départementales).
- De mars à octobre pour les raids catamarans, Voile Handisport et Voile Habitable

La Coupe de Bretagne est organisée les 18 et 19 juin 2011 en Morbihan.

3.2. LES PARCOURS :

Il est demandé de varier les parcours de régates **adaptés à la configuration du plan d'eau et de la série.**

Les types de parcours recommandés sont :

- « Trapèze » avec départ sous le vent ou au milieu du bord de près, arrivée sous le vent ou au vent, boucle intérieure, boucle extérieure etc...
- « Triangle » avec les bords de large à angles variables (45°, 60° ...)
- « Banane »
- Raids ou parcours côtiers
- En 29er, il est demandé d'utiliser le parcours « banane » ou la boucle intérieure du parcours « trapèze ».
- Faire en sorte que la durée d'une course, en dehors des raids, soit environ de **30 à 45 minutes** pour le premier (sauf la course Windsurf Glisse de préférence de **20 à 30 minutes**)
- **A partir de 3 départs distincts** sur un même rond, il sera indispensable de prévoir **une ligne d'arrivée différente de la ligne de départ.**

3.3. LES CLASSEMENTS : GENERALITES

Les régates se courent en application des règles de course suivantes :

Règles : ISAF en vigueur, Règles de classes, Règlement sportif de la Ligue Bretagne de Voile, Instructions de Course type FFVoile en vigueur, **Annexes « BRETAGNE » aux Instructions de course type FFVoile en vigueur (attente de proposition commission Arbitrage).**

Le traitement informatique des résultats est obligatoire.

Le classement du Championnat de Bretagne et de la Coupe de Bretagne ne comprend que les coureurs licenciés dans les clubs de la Ligue Bretagne de Voile ; les autres coureurs seront classés en « invités ».

Classements des coureurs et des clubs du championnat de Bretagne :

Le développement du logiciel d'application des règles de classement du championnat de Bretagne BR_CHP est confié à Robert BRAMOUILLE.

Les responsables des classements utilisant ce logiciel adresseront par Email leurs remarques et suggestions au CTS chargé de la pratique compétitive pour suite à donner.

Classements des coureurs et des clubs des épreuves du championnat et de la Coupe de Bretagne

Le traitement informatique des résultats est organisé avec le logiciel fédéral FREG 200X.

Le responsable des classements définit, en début de saison, le paramétrage FREG 200X pour sa série et en informe le 1er club organisateur. Après la 1ère régates il transmet aux autres clubs une sauvegarde FREG après avoir vidé les résultats et conservé les inscrits.

Le responsable des classements, **Yves AUDRAN**, doit recevoir, **au plus tard le lendemain**, les classements de chaque épreuve par Email. Il tient à jour le classement du championnat de Bretagne et le place directement sur le site internet de la Ligue Bretagne de Voile (sous forme informatique).

Yves AUDRAN 30, rue du 19/3/62 29480 LE RELECQ KERHUON	02 98 30 53 46 yves.audran@sfr.fr
---	--

3.4. CLASSEMENT DES COUREURS :

3.4.1. Sur une régates du championnat et de la Coupe de Bretagne :

Un titre sera attribué uniquement s'il existe **un minimum de 5 coureurs ou 5 équipages classés**. Le club organisateur peut valoriser, s'il le souhaite, les premiers des catégories suivantes : minime, cadet, junior, senior, féminin, club.

Un maximum de 5 courses peut être couru par jour de régates.

La plus mauvaise course est retirée à partir de 3 courses courues.

Une régates est validée si 1 course est courue au minimum.

Classement d'une régates : Application, pour chaque course, du système de points à minima ISAF :

- 1^{er} = 1pt, 2^{ème} = 2pts, 3^{ème} = 3 pts etc...
- DSQ, DNC, DNF, OCS, BFD,... : Nombre de concurrents inscrits dans la série + 1
- Ex-æquo : application de la règle A-8 et B8.8 des RCV en vigueur.

3.4.2. Sur la saison sportive : le Classement du Championnat de Bretagne :

Le Championnat est validé à partir de 2 régates validées.

Pour les séries solitaire et planche à voile, le classement est annuel et individuel.

Pour les séries double et catamaran, le classement est annuel et par équipage.

Le retrait d'une régates est effectué à partir de la 3^e régates courue.

Les Ex-æquo sont départagés sur le total des points acquis.

Les coureurs non licenciés en Bretagne seront retirés automatiquement du classement définitif de l'épreuve pour l'établissement du classement du championnat de Bretagne.

Pour chaque régates, on affecte aux coureurs ou équipages les points suivants : 1^{er} = 1pt, 2^{ème} = 2pts, 3^{ème} = 3 pts etc...

Si 35 inscrits ou plus lors d'une des deux 1ères régates courues du Championnat :

- Tout coureur ou équipage classé marque un maximum de 80 points
- Tout coureur ou équipage DNC marque 90 points
- Tout coureur ou équipage absent marque 100 points

Si moins de 35 inscrits sur les deux 1ères régates courues de la saison (et si cela reste compatible avec le nombre effectif d'inscrits) :

- Tout coureur ou équipage classé marque un maximum de 40 points
- Tout coureur ou équipage DNC marque 45 points
- Tout coureur ou équipage absent marque 50 points

Si le nombre d'inscrits dépasse 35 sur l'une des épreuves du championnat, la règle des « 35 inscrits ou plus » s'applique alors pour l'ensemble de la saison.

Le championnat de Bretagne des raids catamarans inter série sera établi en utilisant le coefficient pondérateur K_{reg} appliqué à chacun de groupes de classement fournis. $K_{reg} = P/I$ arrondi à 2 décimales P = points du concurrent I = inscrits de son groupe.

3.4.3. Classement des Clubs :

Le Classement du Championnat de Bretagne des clubs

Les classements des clubs sont établis à partir des classements **du Championnat de Bretagne et de la Coupe de Bretagne**. Quatre titres sont décernés pour les séries suivantes :

- **Windsurf** : Glisse et extrême glisse.
- **Dériveurs** : Optimist, Open Bic, Laser 4.7, Laser radial, Laser standard, 420, 29er, Équipe.
- **Catamaran** : KL15,5, HC16, intersérie C1, intersérie C4 et raids F18.

Le classement s'obtient par le cumul des cinq meilleurs de chaque club dont une féminine à partir des classements du championnat de Bretagne et de la Coupe de Bretagne dans chaque série.

- **Voile Handisport** : Miniji, et 2.4.

Le classement s'obtient par le cumul des deux meilleurs de chaque club à partir des classements du championnat de Bretagne voile handisport et de la Coupe de Bretagne.

A chaque concurrent est attribué un nombre de points égal à son rang au classement général du groupe de classement dans lequel il court, multiplié par un coefficient pondérateur K_{clb} . $K_{clb} = 100/I$, I étant le nombre de classés, total de point arrondi aux 2 décimales, K_{clb} étant arrondi aux 6 décimales.

- Les absents marquent un nombre de points égal à 120.
- Départage des ex æquo : l'avantage sera donné en faveur du Club au meilleur du 6^e résultat du coureur de chaque club et ainsi de suite jusqu'au départage des ex æquo.

3.5. TITRES DU CHAMPIONNAT ET DE LA COUPE DE BRETAGNE :

Filières et séries	Catégories d'âge acceptées	Titres décernés sur le CHAMPIONNAT de BRETAGNE	Titres décernés sur la COUPE de BRETAGNE
CATAMARAN			
<i>Interséries C1 (F18...)</i>	16 ans et +		C1
<i>Interséries C3</i>	15 ans et +	C3 ; KL 15,5 ; HC 16	C3 ; KL 15,5 ; HC 16
<i>Interséries C4</i>	12, 13, 14 ans	C4	C4
<i>Raids</i>	15 ans et +	F18 et Interséries	
DERIVEURS			
<i>Optimist</i>	9, 10, 11 ans		Benjamin
	12, 13, 14, 15 ans	Masculin et Féminin	Minime, 1 ^{ère} année cadet
<i>Laser 4.7</i>	15 ans et +	Masculin et Féminin	Masculin et Féminin
<i>Laser Radial</i>	15 ans et +	Masculin et Féminin	Masculin et Féminin
<i>Laser Standard</i>	15 ans et +	Masculin	Masculin
<i>420</i>	15 ans et +	Mixte	Mixte
<i>29er</i>	15 ans et +	Mixte	Mixte
<i>Open Bic</i>	9 ans et +	Masculin et Féminin	Masculin et Féminin
<i>Équipe</i>	12 ans et +	Mixte	Mixte
VOILE HANDISPORT			
<i>Miniji</i>	15 ans et +	- Handisport - Mixte	
<i>Miniji + 2.4</i>	15 ans et +		- Handisport inter série - Mixte inter série
VOILE HABITABLE			
<i>Open 5.7</i>	15 ans et +	Se référer au règlement habitable	Mixte
VOILE RADIO COMMANDEE			
<i>VRC</i>	12 ans et +		1 M et M
WINDSURF Glisse			
<i>Bic techno 293 OD 7.8</i>	15 ans et +	Masculin et Féminin	Masculin et Féminin
<i>Bic techno 293 OD 6.8</i>	12, 13, 14 ans		Masculin et Féminin
<i>Raceboard</i>	15 ans et +	Raceboard 8.5 Mixte	RCB 9.5 Mixte RCB 8.5 Féminin RCB 8.5 Masculin
<i>Formula Windsurfing</i>	15 ans et +		Mixte
<i>FW Espoir</i>	15 ans et +	Mixte	Mixte
WINDSURF Extrême Glisse			
<i>Slalom</i>	15, 16, 17 ans 15 à 20 ans	- Masculin - Féminin	
<i>Raids</i>	15 ans et +	Masculin et Féminin	

3.6. QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE ET A LA COUPE DE BRETAGNE :

Qualification au Championnat de Bretagne : Les coureurs souhaitant participer au championnat de Bretagne de printemps sont qualifiés par chaque CDV. La liste de ces coureurs qualifiés **sera communiquée par chaque Comité Départemental à la Ligue Bretagne de Voile avant le 17 décembre 2010** ; les cas particuliers peuvent être étudiés en cours de saison sportive et transmis par les CDV à la LBV. La LBV fournira ensuite la liste des sélectionnés pour les épreuves D1 aux clubs organisateurs concernés.

Le championnat de Bretagne et la coupe de Bretagne accueillent **les coureurs jeunes et adultes**. Les adultes ne subiront pas de sélection particulière pour participer aux épreuves D1. Par conséquent, seuls les jeunes (tranche d'âge sélectionnable aux championnats de France) figureront sur la liste des sélectionnés en D1.

Qualification à la Coupe de Bretagne : Les coureurs D1 sont automatiquement qualifiés à la Coupe de Bretagne. Les coureurs D2 ou D3 souhaitant participer à la Coupe de Bretagne sont qualifiés par chaque CDV. La liste de ces coureurs qualifiés sera communiquée par chaque CDV à l'organisateur de la Coupe de Bretagne **3 jours avant de début de l'épreuve**.

Cas particuliers :

- Accueil des autres séries : Toutes les séries peuvent être accueillies à la discrétion du club organisateur.
- **293 OD Minime** : Seules les **2 dernières épreuves du championnat de Bretagne seront ouvertes aux minimes dans la série 293 OD**.
- **Open Bic** : Le championnat de Bretagne comporte **2 épreuves au printemps**.

4. SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME ET ESPOIR :

Les catégories d'âges sont celles définies par la FFVoile :

- **Benjamin** : 9, 10 et 11ans né(e) après 1999.
- **Minime** : 12, 13 et 14 ans né(e) s en 1997, 1998, 1999.
- **Espoir** : fonction de la série pratiquée aux Championnat de France Espoir : 15 - 25 ans né(e) s en 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996.
- **Senior** : 21 ans et + né(e) s en 1989 et avant

Les sur-classements autorisés sont ceux définis par la FFVoile (commission médicale)

Les modalités de sélections aux championnats de France Minimes et Espoirs sont définies par la FFVoile et par la Ligue Bretagne de Voile.

La FFVoile communique à la Ligue Bretagne de Voile :

- Le nombre total de coureurs sélectionnables par la Ligue Bretagne de Voile
- La liste des coureurs sélectionnés sur demande d'invitation après proposition de la Ligue Bretagne de Voile.

Sélection sur quotas par la Ligue Bretagne de Voile

Les sélections des coureurs licenciés dans la Ligue Bretagne de Voile se font par ordre d'importance d'abord sur une **épreuve SIL**, puis sur le **Championnat de Bretagne** ou sur **épreuves directes** et enfin sur la **Coupe de Bretagne** selon les règles suivantes et le tableau ci-joint :

Les épreuves de sélection sont programmées de février à juin. Les coureurs sélectionnés par le biais de l'épreuve SIL et du Championnat sont invités à participer à la Coupe de Bretagne.

Les coureurs sélectionnables sont répartis conformément aux modalités et au tableau ci-dessous :

- Un nombre limité de coureurs est sélectionné sur une seule épreuve SIL de printemps organisée dans la Ligue Bretagne de Voile ou les Ligues adjacentes pour toutes les séries.
- Les coureurs en **Équipe, SL16** et **Europe** sont sélectionnés à partir de la première IL de printemps ; en cas de non validation de ces IL, la Coupe de Bretagne sera utilisée comme épreuve de sélection de réserve.
- Un nombre limité de coureurs est sélectionné sur le championnat de Bretagne.
 - Les coureurs **minimes Windsurf 293OD 6.8** seront sélectionnés directement sur deux épreuves du championnat de Bretagne Windsurf Glisse ; en cas d'annulation de ces épreuves la sélection sera reportée sur la dernière épreuve du championnat.
 - Les coureurs **Espoir Extrême Glisse** seront sélectionnés à partir des championnats départementaux mis en place par les CDV ; les quotas seront répartis par département au prorata du nombre de classés sur chaque championnat départemental arrêté **le 22 mai 2011**.
- Les places non utilisées sur l'épreuve SIL, le championnat de Bretagne ou les épreuves directes et la Coupe de Bretagne sont reportées sur les sélections validées en respectant l'ordre d'importance.
- Si la Coupe de Bretagne n'est pas validée, les coureurs restant seront sélectionnés sur le Championnat de Bretagne.
- En dériveurs doubles et catamarans, c'est l'équipage constitué qui est sélectionné.
- La Ligue Bretagne de Voile établira une liste des coureurs sélectionnés, cette liste sera adressée à la FFVoile :
 - A l'issue des SIL et du Championnat de Bretagne
 - A l'issue de la Coupe de Bretagne.
 - Le tableau de la répartition des quotas de Ligue (coureurs) sera diffusé aux CDV bretons.
- Les épreuves de sélection seront pris en compte quelques soient le nombre de classés.

Sélection sur invitation par la FFVoile

- Conformément aux prescriptions de la FFVoile, les demandes de sélection sur invitation des cas particuliers seront rédigées individuellement par les entraîneurs et envoyées à la FFVoile.
- La Ligue Bretagne de Voile adressera à la FFVoile des demandes de sélection sur invitation en fonction de la dynamique de chacune des séries ; ces coureurs invités seront retenus à partir de la Coupe de Bretagne les 18 -19 juin. (sauf en Extrême Glisse).

5. SELECTION AUX JEUX NAUTIQUES ATLANTIQUES :

Les sélections aux Jeux Nautiques Atlantiques ne concernent que les coureurs licenciés dans les clubs de la Ligue Bretagne de Voile qui doivent faire acte de candidature.

Les coureurs sélectionnés sont :

- Les coureurs qui à l'issue des épreuves de sélection totalisent le moins de points.
- Les coureurs désignés par les places supplémentaires « Wild Cards ».

En fonction du nombre de candidatures, pour toutes les séries, les sélections se font d'abord sur le Championnat de Bretagne et ensuite sur les Championnats Départementaux. Si des séries des JNA ne sont pas présentes sur le championnat, la Ligue Bretagne de Voile proposera d'autres modalités de sélection.

Les coureurs désignés par les places supplémentaires « Wild Cards » sont les coureurs qui ont participé au plus grand nombre d'éditions des Jeux Nautiques Atlantiques ; les coureurs concernés doivent faire une demande écrite à la Ligue Bretagne de Voile.

6. ÉQUIPE DE BRETAGNE :

L'Équipe de Bretagne est constituée pour les Championnats de France et les JNA et comprend les coureurs de la Ligue sélectionnés, des entraîneurs désignés par la Ligue et/ou un élu représentant la Ligue. Une unité vestimentaire est réalisée et les coureurs doivent s'y conformer pendant la cérémonie d'ouverture et les podiums du Championnat de France.

7. CHANGEMENT DE CLUB :

Application du Règlement Intérieur de la FFVoile.

NB : Les concurrents qui veulent être classés sur la totalité des épreuves du championnat de Bretagne peuvent demander leur changement de club dès l'ouverture du championnat.

8. COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE :

Une commission régionale de discipline est constituée conformément aux statuts, au règlement intérieur de la ligue et au chapitre 3 du règlement disciplinaire de la FFVoile. Cette commission ainsi que la commission nationale de discipline peut être saisie dans le respect de la procédure décrite au chapitre 4 du règlement disciplinaire de la FFVoile.

ANNEXES

1. LE CHAMPIONNAT ET LA COUPE DE BRETAGNE :

1.1. ENGAGEMENT DES CLUBS ORGANISATEURS :

1.1.1. Organisation sportive et sécurité :

Déclaration des compétitions : Les clubs doivent déclarer au calendrier FFVoile à partir du site internet de la FFVoile toutes régates qu'ils organisent. En cas de création de régate en cours de saison, le dépôt de déclaration doit être effectué au plus tard avec la déclaration obligatoire aux Affaires Maritimes (soit au moins 30 jours avant l'épreuve). Les régates de niveau CL, D et L peuvent être déclarées toute l'année au moins 30 jours avant l'épreuve.

Rédaction de l'avis de course envoyé à la Ligue Bretagne de Voile afin d'être placé sur le site internet. Prise en compte des Instructions de Course Type FFVoile en vigueur et des Annexes « BRETAGNE » aux Instructions de course type FFVoile, du règlement sportif et du cahier des charges. Documents disponibles sur le site internet de la Ligue Bretagne de Voile.

Demande d'autorisation aux Affaires Maritimes pour les plans d'eau maritimes au moins 30 jours avant la compétition.

Vérification des licences : Un coureur sans licence, sans certificat médical ou sans autorisation parentale pour les mineurs ne peut être inscrit à l'épreuve.

Un PC terre devra fonctionner tout au long de la régate (VHF, mât de pavillons à terre, pavillons Aperçu, L, de série, sono, téléphone, panneau officiel)

Instructions de course : Les Instructions de Course Type FFVoile seront obligatoirement affichées (affiche disponible à la FFVoile). Les annexes « Bretagne » font clairement référence au règlement sportif ; elles sont à compléter avec les spécificités du site ou de l'épreuve et doivent être approuvées par le Président du Comité de Course ; elles pourront être remises (feuillet photocopiés) à chaque concurrent et devront être affichées sur le Tableau Officiel en restant visibles par tous. Les spécificités « site ou parcours non construits » devront être remis (feuillet photocopiés) à chaque concurrent.

Temps limite après l'arrivée du 1er de chaque série : 30' en Dériveur et Catamaran, 20' en windsurf.

Le programme des courses est défini par le club organisateur, selon le calendrier élaboré par la Ligue :

- Nombre de courses validées : voir chapitre III paragraphe 3
- Le programme conseillé :
 - inscription jusqu'à 11h30, briefing si nécessaire
 - 1er signal d'avertissement 30 minutes après la clôture des inscriptions
 - Proclamation des résultats à partir de 17h (horaire adapté si nécessaire)
- Les parcours : Ils sont définis par le club organisateur dans les IC : voir chapitre III paragraphe 2. Le comité de course organisera les parcours en fonction du nombre de séries et du nombre de classements demandés. Le nombre de bateaux sur chacun des départs ne doit pas excéder 100. Dans la mesure du possible les coureurs d'une même série doivent courir ensemble. Si plus d'une série sont en course, le Comité de Course peut décider de faire partir celles-ci ensemble ou séparément. Les bouées devront être visibles d'un mille et identifiables.

Sécurité : Le club organisateur devra fournir un nombre de sécurités à moteur en conformité avec l'autorisation des Affaires Maritimes. (Recommandation : 1 pour 10). NB : les bateaux de sécurité doivent être mobiles. Les bateaux des entraîneurs peuvent être intégrés dans le dispositif de sécurité. En outre, il devra réunir, au minimum, les bateaux commissaires suivants :

- Bateau du Comité de Course (avec 8 drisses, signal sonore, panneau, pavillons, VHF)
- Bateau viseur de ligne de départ et pointeur de la bouée sous le vent (signal sonore, panneau, VHF)
- Bateau mouilleur (pavillons bleu et S, VHF, pavillon M, signal sonore)
- Des bateaux « comité arrivée », distinct des bateaux « comité départ » (mât de pavillon, avec pavillons bleu et L...), seront nécessaires à partir de trois départs différents (gestion simultanée des arrivées et des départs).
- Des pointages aux bouées devront être organisés.

1.1.2. Arbitrage :

Sauf dérogation expresse (CRA – CDA concernée), les Présidents du Comité de Course et du Jury doivent avoir au minimum la qualification arbitrale Régionale.

Après examen des propositions des clubs, les Commissions Départementales d'Arbitrage proposent les Comités de Course, Jury, informaticiens et les communiquent à la Commission Régionale d'Arbitrage avant l'épreuve. La Commission Régionale d'Arbitrage désigne les présidents de comité (course, jury) sur les régates.

Si un club ne compte pas parmi ses membres des arbitres qualifiés :

- Il doit faire appel à une personne extérieure dont il faudra prendre en charge les frais de déplacement et de subsistance (restauration, hébergement éventuellement nécessaire).
- Le club doit impérativement faire suivre une formation à un de ses membres. (contacter sa CDA ou CRA).

NB : Pour la Coupe de Bretagne, les Présidents de Comités sont des arbitres nationaux désignés par la CRA (sauf dérogation expresse accordée par celle-ci). Les clubs "supports d'épreuves de la Coupe" ou entité(s) organisatrice(s) générale(s), qui ne peuvent fournir des assesseurs qualifiés (arbitres régionaux) au moins pour les jurys, doivent prévoir au niveau budget la prise en charge d'arbitres régionaux non locaux qu'il aura fallu désigner (subsistance déplacement, hébergement).

Indépendamment des éventuels besoins pour arbitrage direct sur l'eau, les clubs organisateurs doivent prévoir des moyens nautiques permettant au comité de réclamation d'aller sur le plan d'eau.

Arbitrage direct

A l'occasion des régates "Voile Légère" organisées au sein de la Ligue Bretagne de Voile, les infractions aux règles du chapitre 2 des RCV et aux conditions de passage d'une marque pourront être jugées sur l'eau sans instruction. Les règles mentionnées ci-après sont alors modifiées (selon les formulations des Annexes Bretagne aux IC Type de la FFVoile) : Règle 31 Abordage d'une marque ; Règle 44 Pénalités pour infractions aux règles du chapitre 2 ; Règle 60 droit de réclamer et de demander réparation ; Règle 61 Informer le réclamé ; Règle 62 Réparation ; Règle 63 Instruction ; Règle 65 Informer les parties et les autres ; Règle 66 Réouverture d'une instruction). Cette action ne peut être conduite en régates qu'avec l'accord explicite de la CRA.

1.1.3. Inscription, suppression ou annulation d'épreuves :

Au moment des inscriptions, le club organisateur doit vérifier la détention des documents obligatoires fournis par les coureurs :

- La licence comportant le cachet médical accompagnée du certificat médical valide (année civile).
- La carte publicité pour les bateaux porteurs de publicité. En cas de besoin, une carte peut être délivrée par le club organisateur

Montant maximum des frais d'inscription :

Championnat de Bretagne	Coupe de Bretagne
10 €/jour/équipier	

Annulation d'épreuve : 2 cas de figure sont possibles :

- L'annulation « stratégique » anticipée :

Elle incombe à la Ligue Bretagne de Voile, en amont de l'épreuve, en cas de forces majeures (conditions météorologiques, problèmes d'organisation...etc). La ligue prendra alors contact avec les comités de courses, les arbitres et les clubs organisateurs concernés pour valider ensemble la décision. L'information de l'annulation incombe à la ligue qui utilise tous les canaux de communication qui lui semblent pertinents.

Le pilotage de cette décision par la ligue Bretagne de voile vise deux objectifs : rendre cohérente la décision sur l'ensemble du territoire breton si plusieurs sites sont concernés et permettre une recherche immédiate de report sur le calendrier sportif.

- L'annulation « tactique » le jour de l'épreuve :

Elle incombe au président de comité de course le jour de la régata. Elle repose sur son appréciation des conditions de course du jour.

Si l'épreuve n'est pas courue avec un dispositif mis en place sur l'eau, l'organisateur remboursera les coureurs à la hauteur de 50% minimum des frais d'inscription.

1.1.4. Classements informatiques

Sur chaque régata, les Commissaires Informatiques sont nommés selon la même procédure que celle des arbitres. Si un club ne compte pas, parmi ses membres, une telle personne :

- Il doit faire appel à une personne extérieure dont il faudra prendre en charge les frais de déplacement et de subsistance (restauration, hébergement éventuellement nécessaire).
- Le club doit impérativement faire suivre une formation à un de ses membres.
- A chaque fois qu'il est fait appel à une aide extérieure pour l'établissement des résultats l'organisateur veillera à mettre à profit cette présence pour l'initiation d'un volontaire local.

Le commissaire informatique utilise des codes suivants :

Déclaration de régata sous FREG 200X	
Codes dossier	Titres
R_R1_PAV	Championnat de Bretagne windsurf glisse
R_R1_RDP	Championnat de Bretagne windsurf extrême glisse
R_R1_OPT	Championnat de Bretagne Optimist
R_R1_DER	Championnat de Bretagne dériveurs
R_R1_CAT	Championnat de Bretagne Catamaran
R_R1_RDC	Championnat de Bretagne Raid Catamaran
R_R1_HDI	Championnat de Bretagne Handisport
Groupes de classement obligatoires	
29G = Bic Techno 293 OD masculin	
29F = Bic Techno 293 OD féminin	
RSM = Raceboard 9.5 masculin	
RSF = Raceboard senior féminin	
RJM = Raceboard 8.5 masculin	
RJF = Raceboard 8.5 féminin	
FES = Formula windsurfing Espoir	
FWS = Formula Winsurfing Senior	
PAD = Raid Windsurf	
OMG = Optimist minime masculin	
OMF = Optimist minime féminin	
OBJ = Optimist benjamin masculin et féminin	
EUR = Europe masculin et féminin	
LRG = Laser Radial masculin	
LRF = Laser Radial féminin	
LSA = Laser Standard	
L47 = Laser 4.7	
EQU = Equipe mixte	
420 = 420 mixte	
HIS = Hobie Cat 16 (avec ou sans spi)	
KL1 = KL 15,5	
TYK = Tyka	
R18 = Raid F18	
CHN = Raid catamaran inter série	
MIJ = Miniji + 2.4	
HMJ handisport Miniji	
C3 = Inter série catamaran C3	
C4 = Inter série catamaran C4	

Transmission des résultats

La sauvegarde FREG des résultats doivent être transmis dès la fin de la compétition et au plus tard le lendemain à la FFVoile, à la Ligue Bretagne de Voile et au responsable des classements par e-mail info@voile-bretagne.com

Procédure d'envoi de la sauvegarde par disquette ou par Email.

Menu général , Sécurité/Import/Export } Sauvegarder (Copier les fichiers de données.)

Dans la fenêtre qui s'ouvre sélectionner. Sauver une régates seule.

Dans la liste des régates qui s'affiche, sélectionnez la régates à sauvegarder ("double clic" sur la ligne ou sélection de la ligne puis cliquez sur le bouton Sélectionnez (qui renvoie à la fenêtre « sauver »).

Sélectionnez la destination : répertoire C:\BR_SAV1 pour envoi en pièce jointe d'un Email

Le programme crée la sauvegarde en un seul fichier que vous pourrez joindre à un Email.

Conseil : La dernière version de FREG 200X permet des noms longs : utilisez cette possibilité pour rendre le nom de la sauvegarde plus explicite :

Exemple : si votre épreuve à pour code "CHP_D1" le programme propose automatiquement comme nom de sauvegarde R_CHP_D1.WDZ vous pouvez compléter ce nom pour qu'il devienne R_ChP_D1_DERIVEURS DOUBLES 28082202 .WDZ

Il est rappelé que la transmission des résultats à la FFVoile permet d'alimenter les classements nationaux et régionaux des coureurs et des clubs.

1.1.5. Accueil, proclamation des résultats

Le club organisateur doit prévoir un espace suffisant de parking pour les bateaux, véhicules et remorques.

Un pot de proclamation des résultats, sans alcool, pourra être organisé.

Des coupes ou médailles seront attribuées aux premiers de chaque classement ; elles devront être identifiées (plaques gravées ou étiquettes, avec nom du club, date,...)

Prévoir deux trophées pour les équipages de double.

1.1.6. Presse

Le club organisateur devra veiller à ce que la compétition fasse l'objet d'une couverture presse (Ouest France, Le Télégramme) localement ("locale" et "secteur"). Annonce de l'épreuve avec l'avis de course envoyé à la Ligue Bretagne de Voile. Compte-rendu de l'épreuve

La présence de journalistes ou correspondants de ces quotidiens devra être demandée par le Club qui devra leur offrir la possibilité d'aller sur l'eau (photo,...). France 3 Ouest et les radios locales peuvent être contactées.

1.2. SPECIFICITES DES SERIES :

1.2.1. Windsurf

Conditions acceptables : Pour les Formula Windsurfing, **un minimum de 9 nœuds sera requis dans la minute qui précède le départ ; ensuite le comité de course sera juge des conditions minimum acceptables pour valider ou annuler la course à la condition que le vent ne descende pas au dessous de 7 nœuds.** Pour les autres Windsurf, un minimum de 6 nœuds de vent est recommandé pour valider les courses.

Matériel autorisé :

Bic Techno 293OD :

- Flotteur : Bic Techno 293 D OD:
- Maxi 2 gréements : 7,8 m², wishbone en aluminium et 6,8 m² pour les minimes (12, 13, 14 ans), wishbone en aluminium

Race Board 8.5 masculin et féminin

- Flotteurs : Flotteur L : inférieur à 3m20, l : 1m maxi, poids mini : 14 kg, 2 dérives, 2 ailerons
- 2 gréements maxi : surface de voile maximum 8.5 m²

Race Board 9.5 : 1 classement facultatif

Matériel conforme aux règles de l'association de classe Race Board ou des règles internationales.

- Flotteur L : de 2m70 à 3m80, l : 1m maxi, poids mini : 14 kg, 2 dérives, 2 ailerons
- 2 gréements maxi, mât de 6m maxi, wishbone de 3 m maxi, Voile de 9.5 m² maximum

Formula Windsurfing Espoir : 1 classement individuel

- Flotteurs : Bic Techno Formula et Starboard 160 Tufskin
- Gréements : Voiles de surface maximum 11 m².

Formula Windsurfing Senior : 1 classement individuel facultatif

- Flotteur et Voiles conforme à la jauge Formula Windsurfing

1.2.2. Windsurf Extrême Glisse : 1 classement individuel combiné avec les slaloms et les raids pour toutes les Windsurf

Slaloms : Les parcours sont de type slalom

Raids : Un raid est un parcours côtier balisé en milieu naturel.

Un ou plusieurs raids peuvent être organisés dans une même journée.

Les règles de sécurité sont celles demandées par les Affaires Maritimes pour la navigation côtière.

1.2.3. Catamarans

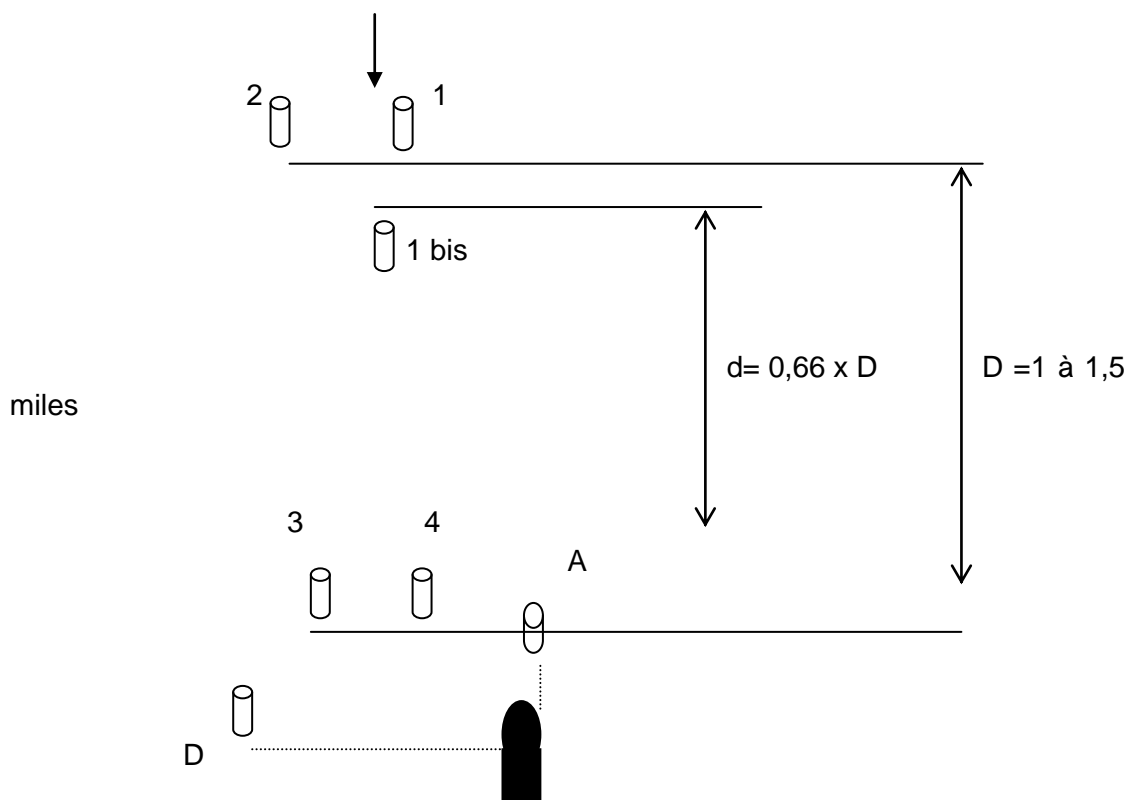
Raids F18, Catamarans inter séries

Les raids sont des parcours côtiers avec un classement au temps réel pour les F18 et un classement au temps compensé pour les autres catamarans.

Les règles de sécurité sont celles demandées par les Affaires Maritimes pour la navigation côtière.

Catamaran Inter séries C3 – Catamarans Inter séries C4

- Matériel autorisé : Voir Guide Catamaran et Sécurité et règles de classe.
- Le respect des règles de jauge : Le technicien responsable de la sous-commission catamaran de ligue est reconnu comme jaugeur sur les épreuves du championnat de ligue. Le jaugeur fédéral est Nicolas JEGOU.
- Parcours : Il est possible de varier les types de parcours, cependant un parcours « raid » n'est autorisée que si au moins 2 parcours « tactiques » ont été courus. Pour les C4, 2 tours des parcours « tactiques » sont obligatoires. Le parcours « tactique » recommandé est le suivant :



Pour les C3 : Dans la mesure du possible un départ commun pour les KL 15.5 et HC 16
Départ, 1 à bâbord, 2 à bâbord, porte 3 – 4, 1 à bâbord, 2 à bâbord, porte 3 – 4, Arrivée.

Pour les C4 : Départ, 1bis à bâbord, porte 3 – 4, 1 bis à bâbord, porte 3 – 4, Arrivée.

1.2.4. Mini J

La participation au Championnat de Bretagne Miniji est autorisée à tous les licenciés, titulaires d'une licence Fédération Française de Voile (FFVoile) ou Fédération Française Handisport (FFH).

Le tampon médical devra figurer sur la licence FFVoile, sinon, celle-ci devra être accompagnée du certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile, signée et tamponnée.

Les licences FFH devront être obligatoirement des licences « Compétition », le certificat médical ne pourra être exigé, celui-ci ayant été obligatoirement fourni à l'association du licencié pour l'établissement de la licence FFH.

Seuls sont autorisés à courir, les bateaux affiliés à l'ASPRO MINIJU, à jour de cotisations et portant le numéro de voile officiel attribué par l'association de classe.

Tous les bateaux devront être en conformité avec les règles de jauge.

Le Championnat de Bretagne Miniji, est ouvert à tous, les sites retenus devront répondre à des critères d'accessibilité stricte.

L'ORGANISATEUR doit veiller au strict respect des critères d'accessibilité pour les lieux suivants : Parking, WC handi, douches avec sièges, vestiaires, les sites de restaurations et d'hébergement devront eux aussi être accessible en fauteuil roulant manuel ou électrique.

Un système d'embarquement mécanique, type « Handi Move » ou équivalent, devra être mis à dispositions des coureurs handis sur un ponton qui sera facilement accessible.

Il veillera à ce que des pontons adéquats permettent un accès aisé pour les barreurs handi et notamment, ceux se déplaçant en fauteuil manuel ou électrique.

Les Miniji nécessitent des pontons bas ou munis d'une protection pour éviter toute dégradation des embarcations.

Il est demandé de mettre à disposition, des bénévoles, en nombre suffisant (10) pour :

- Aider au déchargement des bateaux
- Aider au montage des bateaux,
- Mettre à l'eau les bateaux
- Aider les personnes handis à embarquer, si besoin à l'aide du palan de transfert. (compter 2 bénévoles pour le palan de transfert).
- Aider les barreurs à gréer leur bateau.
- Au retour prévoir toutes les opérations inverses.
- Un bénévole se chargera d'effectuer l'émargement sur le ponton afin de ne pas pénaliser les personnes qui sont tributaires du palan de transfert.

2. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE :

2.1. QUOTAS DE SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE.

2.2. CAHIER DES CHARGES DES ENTRAINEURS ET DES CLUBS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE.